

PERSONNES PRÉSENTES:

Madame Joana Dufour, agissant à titre de présidente de l'assemblée, M. Stéphane Breton, directeur général, M. Jean-Pierre Bédard, président du comité de mise en candidature et Mme Karina Lehoux, agissant comme animatrice

L'assemblée générale a été convoquée comme il a été stipulé aux règlements par un avis de convocation officiel qui a été affiché au siège social, dans tous les Centres de services et sur les réseaux sociaux dans les délais prévus.

1. Ouverture de l'assemblée

Madame Joana Dufour, présidente, déclare l'assemblée ouverte, il est 19 h 30.

La présidente de l'assemblée, Mme Joana Dufour, est assistée dans l'animation par M. Stéphane Breton, directeur général, M. Jean-Pierre Bédard, président du comité de mise en candidature, et Mme Karina Lehoux, animatrice. Mme Dufour souhaite la bienvenue à tous.

1.1 Mot de bienvenue

Mme Karina Lehoux, animatrice, souhaite la bienvenue à tous les participants. Mme Lehoux, animatrice.

Pour cette assemblée, cela implique que nous ne pourrons comme membres, voter en direct sur certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) prochains jours – dans les 4 jours qui suivront cette assemblée du 3 au 6 avril 2024, 23 h 59.

1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

Une vidéo, présentant un message de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, est présentée aux membres de l'assemblée.

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

Mme Karina Lehoux explique le déroulement de l'assemblée, les votes en direct et les interactions possibles entre les participants présents en salle et en virtuel.

2.1 Règles pour participer à l'AGA

Mme Lehoux partage les informations utiles pour faciliter le déroulement de l'assemblée, les votes en direct et les interactions entre les participants et les membres.

Lorsque le membre voudra s'exprimer, il sera possible pour lui d'envoyer ses questions ou formuler ses interventions. Il suffira de la faire en utilisant la fonction de clavardage.

L'animatrice profite de l'occasion pour expliquer aux membres comment la plateforme fonctionne. Les représentants de la Caisse et l'équipe de soutien sont les seules personnes qui ont accès au nom du membre, son adresse courriel et la nature de son intervention. Le nom du membre sera nommé à voix haute pour

l'assemblée, seulement si celui-ci propose ou appuie une proposition ou s'il pose une question.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Pour cette assemblée, nous devons nommer deux (2) personnes scrutatrices qui seront chargées de recueillir le résultat des votes. Ces deux personnes s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver le résultat du vote secret et confidentiel.

Mme Joana Dufour recommande que Mme Isabelle Lalonde et Mme Josée Goulet agissent comme personnes scrutatrices, étant donné qu'elles ont déjà été familiarisées avec le processus de votation utilisé pour cette assemblée.

Sur proposition de XX, appuyé par XX, il est résolu à l'unanimité de nommer Mme Isabelle Lalonde et Mme Josée Goulet scrutatrices. ADOPTÉE.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

Une copie de l'ordre du jour a été déposée sur le microsite de la Caisse avant la rencontre. Il est proposé par XX, appuyé par XX, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. ADOPTÉE.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 4 avril 2023

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse.

Étant donné que les membres ont eu l'occasion de prendre connaissance du procès-verbal, nous n'en ferons pas la lecture ni le résumé.

Sur proposition de XX, appuyé par XX, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 4 avril 2023.

3. Retour sur l'année 2023

3.1 Rapport du conseil d'administration

Mme Joana Dufour livre le rapport du conseil d'administration, elle présente les administrateurs actuels au conseil d'administration.

Elle mentionne entre autres que les délégués des caisses Desjardins de Québec et de l'Ontario ont pris la décision d'adopter un nouvel énoncé de mission qui exprime de façon simple la finalité poursuivie par le Mouvement Desjardins.

En tant que groupe financier coopératif contribuant au développement des communautés, nous accompagnons nos membres et clients dans leur autonomie financière.

Ce nouvel énoncé reflète l'engagement de Desjardins à placer l'intérêt de ses membres et clients au premier plan tout en continuant d'incarner sa nature coopérative. De plus, il réaffirme que Desjardins soutient des initiatives collectives qui répondent aux besoins de ses membres et clients, favorisant ainsi la vitalité des communautés.

La caisse a d'ailleurs continué d'utiliser une multitude de leviers qui lui sont propres pour jouer pleinement son rôle de leader socioéconomique. Nous pensons au Fonds du Grand Mouvement, au Fonds d'aide au développement du milieu, au Fonds C pour les entreprises et aux programmes de finances solidaires.

Cette mission oriente la caisse vers ce qui est au sommet de ses priorités : offrir les meilleures réponses aux besoins et aux attentes des membres et clients pour contribuer à leur autonomie financière.

Avec le contexte incertain dans lequel nous sommes plongés depuis environ deux ans, la caisse a été plus active et créative pour soutenir les membres et clients dans leur autonomie financière. Que ce soit par l'intermédiaire des produits financiers, des services-conseils, des outils – notamment en ligne – et de ses contenus éducatifs, la caisse a été présente pour que les membres et clients puissent maintenir leur capacité à gérer son quotidien.

L'engagement envers la jeunesse prend plusieurs formes : des bourses d'études remises par la Fondation et aussi par la caisse à des étudiants postsecondaires, le soutien à des projets de nos écoles, les programmes éducatifs de caisse scolaire de Mes finances, Mes choix, la ristourne jeunesse, accessible à tous les membres âgés de 5 à 17 ans.

À l'échelle du Mouvement, l'investissement envers la jeunesse représente 85 M\$ en 2023.

Desjardins intègre des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, les 3 piliers du développement durable, dans ses activités et son modèle d'affaires.

À la Caisse, cet engagement envers l'environnement s'est traduit par l'adoption d'un plan personnalisé assorti de gestes concrets, tels que :

- La Gestion des matières résiduelles
- Les signatures électroniques et la quantité de papier épargnée
- Une borne de recharge pour véhicule électrique à notre siège social
- Un approvisionnement responsable
- La formation de tous les administrateurs et de tous les employés au développement durable et à la finance responsable
- L'installation de ruches sur le toit de notre centre de services situé dans le quartier Montcalm pour favoriser la pollinisation urbaine
- La mise en place de mesure de soutien pour encourager les employés à prendre le transport en commun ou le transport actif
- La mise en place d'événements le plus écoresponsable possible, comme en témoigne cette assemblée 100 % virtuelle

La Caisse offre aussi une gamme de produits financiers responsables. Les Fonds Socié'Terre permettent aux membres de placer leur argent dans des entreprises qui combinent bons résultats financiers et pratiques responsables.

Le nombre de membres qui détiennent un fonds ou un portefeuille Socié'Terre progresse chaque année. Nos conseillers sont formés en continu, notamment par le biais du Programme de certification en investissement responsable. Ils sont donc en mesure de proposer ce type d'investissement qui permet à nos membres d'atteindre leurs objectifs financiers tout en générant des retombées positives sur l'environnement et les collectivités.

Au chapitre de la diversité et de l'inclusion, Desjardins s'est distingué par ses programmes et son approche. L'ensemble des employés du Mouvement Desjardins, dont ceux de notre caisse, ont participé à un parcours Équité, diversité, inclusion – cercles inclusifs.

À la Caisse de Québec, nous nous distinguons par notre représentativité et notre diversité, que ce soit au sein de nos équipes, de nos membres ou de notre territoire.

Mme Dufour, conclut en remerciant les employés et les gestionnaires de la Caisse et souligne l'excellent travail du directeur général, M. Stéphane Breton.

De plus, elle remercie les membres du conseil d'administration pour la qualité de leur participation aux nombreuses rencontres de gouvernance qu'ils ont eues en 2023 ainsi que tous les membres de la caisse pour leur fidélité.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Mme Joana Dufour livre le bilan annuel de la surveillance relative à trois règles déontologiques pour la dernière année.

1. Le conseil déclare qu'aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
2. Le conseil n'a constaté aucune dérogation :
 - a. à la règle déontologique relative aux dépôts acceptés par la Caisse et provenant d'une personne intéressée
 - b. aux règles déontologiques relatives au crédit consenti aux personnes intéressées ainsi qu'au traitement des situations d'irrégularités relatives à un tel crédit.
3. Aucun contrat n'a été conclu avec des personnes visées par le Code.

3.3 Rapport financier

Une capsule vidéo portant sur l'évolution des résultats financiers du Mouvement Desjardins est présentée aux membres.

Mme Lehoux invite le directeur général, M. Stéphane Breton, à commenter le rapport financier annuel pour l'année se terminant au 31 décembre 2023.

La notion d'autonomie financière est au cœur des décisions à la Caisse. L'approche de nos conseillers, nos produits, nos services et les activités que nous organisons visent à développer l'autonomie financière de nos membres.

Notre intention première, c'est d'offrir à aux membres une approche conseil intégrée et à valeur ajoutée. La caisse ne veut pas être uniquement un fournisseur de produits financiers. Elle mise sur le développement des compétences des membres de notre équipe afin qu'elle demeure à la fine pointe des connaissances financières et que ses conseils soient des plus pertinents pour nos membres.

Nous avons aussi proposé plusieurs conférences touchant des sujets comme les perspectives économiques en début d'année, l'achat d'une nouvelle maison, la planification de la retraite et la succession en 2023.

Côté grands travaux technologiques, nous avons poursuivi la modernisation de l'ensemble de nos systèmes, le rehaussement de notre sécurité et notre transformation numérique.

Les solutions numériques se développent à la vitesse grand V. Nos membres nous demandent d'avoir accès au plus grand nombre de produits et services en ligne et c'est ce que nous voulons leur donner!

Pour le volet d'Accès D, deux innovations que les membres ont particulièrement appréciées cette année : la prise de rendez-vous et l'ouverture de compte en ligne. Les membres ont été nombreux à les utiliser, ce qui ajoute de la simplicité à leur expérience virtuelle tout en se procurant plus d'autonomie. Aussi, nos assurés peuvent maintenant profiter d'une preuve d'assurance automobile numérique qui peut s'avérer très utile dans certaines situations.

L'EspaceProprio, un nouveau service en matière d'habitation qui vise à simplifier et à bonifier l'accompagnement offert aux propriétaires et aspirants propriétaires du Québec dans l'achat, la vente, la rénovation et l'entretien de leur chez-soi.

L'EspaceProprio est une référence fiable et neutre qui donne accès à des outils, à des conseils et à des professionnels qualifiés qui peuvent fournir des réponses et de l'accompagnement pour toutes les personnes qui ont un projet d'acquisition de propriété.

De plus, un nouveau jeu mobile Aléa, destiné aux 16-25 ans, qui est une application de jeu en ligne permettant d'acquérir de manière ludique des notions d'éducation financières a été déployé.

Cependant, si les membres ont besoin de conseils stratégiques ou de services au comptoir, nous sommes physiquement présents grâce à nos 4 centres de services et à notre réseau de guichets automatiques bien répartis dans les quartiers Montcalm, Saint-Jean-Baptiste, Vieux-Québec, Saint-Roch et Saint-Sauveur.

Les membres peuvent même rencontrer leur conseiller le samedi, à notre siège social, ou encore de chez eux ou de leur bureau, grâce aux rendez-vous virtuels.

À la Caisse de Québec, nous avons un nombre important de membres entreprises. La qualité de l'accompagnement et le soutien que nous pouvons apporter aux idées novatrices sont très importants pour la caisse.

Notre Centre Desjardins entreprise se démarque d'ailleurs par la flexibilité et l'efficacité de son approche. Son équipe propose un accompagnement et des solutions adaptées aux besoins des entrepreneurs de Québec, notamment dans les secteurs immobilier, industriel, manufacturier, commercial et des TI.

Nous faisons une place importante à la relève entrepreneuriale avec des programmes comme le Parcours entrepreneurial, Créavenir, le Microcrédit aux entreprises et le Fonds C.

En 2023, grâce aux Fonds C, notre Centre Desjardins entreprise a remis 195 000 \$ en subvention à 22 entreprises membres afin de les aider à réaliser des projets de croissance ou de transformation.

Nous pouvons être très satisfaits de nos résultats financiers, qui ont très certainement contribué aux excellents résultats du Mouvement Desjardins.

Le directeur général remercie toutes les personnes qui accompagnent nos membres afin qu'ils puissent bénéficier des meilleurs conseils et services possibles. De plus, il félicite l'équipe d'employés de la Caisse de Québec et à celles du Centre Desjardins entreprises et du Service Signature Desjardins, qui ont fourni des efforts exceptionnels et qui ont contribué aux très bons résultats de la caisse.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Mme Joana Dufour, présidente, informe les membres que pour présenter les sommes totales qui ont été investies en 2023 pour soutenir des projets, initiatives du milieu, que ce soit avec notre Fonds d'aide au développement du milieu, en dons et commandites, une capsule vidéo résumant le tout est présentée aux membres.

La présidente rappelle aux membres qu'en 2021, le conseil d'administration de la Caisse a adopté un Plan d'engagement et de proximité auprès des membres et de la communauté.

Ce plan a permis de déterminer, avec la participation des membres, des priorités d'investissement pour s'assurer que l'engagement de la caisse se traduise par des actions cohérentes avec les besoins des membres et des partenaires de notre

communauté. De plus, elle profite de l'occasion pour informer les membres qu'en 2025, la caisse referra un exercice de planification par rapport à son engagement dans le milieu. Dans le cadre de cet exercice, les priorités d'investissement seront réévaluées.

Grâce au Fonds d'aide au développement du milieu (ce qu'on appelle le FADM), aux dons et commandites de votre caisse, la caisse appuie un grand nombre d'organismes et d'institutions qui jouent un rôle essentiel auprès de la population en contribuant au développement durable de la communauté.

En 2023, la caisse est fière d'avoir remis un montant de 1 109 161 \$ pour soutenir des initiatives porteuses, dans différents secteurs d'activité.

De ce montant, 847 752 \$ proviennent du Fonds d'aide au développement du milieu et 261 409 \$ proviennent du budget dons et commandites.

En 2024, l'appel de projets visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a permis à la caisse de soutenir 10 projets concrets apportant des solutions pertinentes aux enjeux de pauvreté dans nos quartiers, pour un montant de 168 000 \$.

Les membres ont d'ailleurs été appelés à voter pour leur projet coup de cœur à l'été dernier et les projets du Patro Laval, de Lauberivière, du Centre multiethnique et du Centre Le Bourg-Joie ont pu recevoir un montant supplémentaire grâce à eux.

Le directeur général présente le solde du Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse au 31 décembre 2023.

Ce solde est constitué des fonds qui étaient disponibles au 31 décembre 2022, auxquels a été ajouté un montant de 576 000 \$ voté par les membres lors de l'AGA de l'année dernière.

Un montant de 847 752 \$ a été investi dans la communauté au cours de 2023, ce qui nous a permis une récupération d'impôt de 223 000 \$. Ainsi, le solde de notre Fonds d'aide au développement du milieu au 31 décembre 2023 est de 985 000 \$.

En ce qui concerne les sommes disponibles au 31 décembre 2023, puisque le Fonds d'aide au développement du milieu provient des excédents de la caisse, les montants non utilisés des années antérieures sont cumulés dans ce que l'on appelle une réserve. Toutes les caisses disposent d'une réserve FADM. Il est d'ailleurs nécessaire de conserver un certain montant dans cette réserve, puisqu'elle nous permet de prendre des engagements structurants sur plusieurs années, tout en nous assurant de bien répondre aux besoins de notre milieu.

De plus, comme l'alimentation du FADM dépend des excédents réalisés au cours de l'année, la réserve nous permet d'avoir l'assurance de pouvoir répondre aux besoins collectifs de nos membres, dans un contexte où les excédents seraient moins élevés. Notez toutefois que, les sommes disponibles à la réserve ne représentent pas une obligation de dépense.

Le FADM est normé et les projets soumis doivent répondre aux priorités d'investissement de la caisse ainsi qu'à notre Politique d'investissement. C'est d'ailleurs dans cette optique que l'ensemble des projets soumis font l'objet d'une analyse rigoureuse du comité coopération, un comité formé d'administrateurs et d'administratrices du conseil d'administration.

Mme Joana Dufour profite de l'occasion pour parler du Fonds du Grand Mouvement qui contribue à la relance socioéconomique des régions. Il s'agit d'une enveloppe de 250 M\$ pour appuyer des projets qui ont le potentiel de

transformer notre société. D'ailleurs, la caisse est heureuse d'avoir accompagné Québec International dans ces démarches pour obtenir un soutien de ce fonds.

De plus, Desjardins est la seule institution financière à soutenir des programmes de finance solidaire. Ces programmes s'inscrivent tout à fait dans nos objectifs d'éducation financière menant à l'autonomie financière.

Nous avons 3 programmes distincts, soit le Fonds d'entraide Desjardins, pour nos membres qui éprouvent des difficultés financières, Créavenir, pour nos jeunes membres de 18 à 35 ans qui ont un projet d'entreprise et le Microcrédit Desjardins, destiné aux entrepreneurs qui n'ont pas accès au financement traditionnel.

Dans la région de Québec, 1 662 membres ont eu un accompagnement budgétaire et un prêt d'urgence grâce au Programme Fonds d'entraide Desjardins et à notre partenaire l'ACEF de Québec.

Grâce au Microcrédit Desjardins aux entreprises et à notre partenaire, le Fonds d'emprunt Québec, 111 entrepreneurs de la région ont pu être accompagnés et 170 emplois ont pu être créés ou maintenus.

En collaboration avec notre Centre Desjardins d'entreprises Québec-Capitale et des partenaires en développement économique, de jeunes entrepreneurs ont pu lancer 11 projets d'entreprise, créant ainsi 27 emplois.

4. Période de questions

XX, membre de la caisse

XX, membre de la caisse

5. Propositions soumises au vote

Une capsule vidéo est diffusée pour présenter la proposition sur la ristourne.

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

Voici comment le rapport annuel 2023 et l'évolution de la ristourne se traduisent dans les scénarios pour lesquels les membres seront appelés à voter après les présentations de ce soir, et ce, jusqu'au 6 avril 2023 à 23 h 59. Toute la documentation de référence est disponible sur le site Internet de la Caisse. Mme Joana Dufour précise aux membres que le scénario qui est recommandé est celui que le conseil d'administration estime le plus avantageux pour eux ainsi qu'à la communauté. Il est conforme aux encadrements applicables.

VOTE EN DIFFÉRÉ - Adoption de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

M. Stéphane Breton, directeur général, présente et explique la proposition sur le partage des excédents annuels se terminant le 31 décembre 2023. Le projet de répartition des excédents recommandé par le conseil d'administration est le suivant :

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS

Excédents (déficit) avant ristournes aux membres	17 503 k\$
Virements réglementaires et autres ajustements	(1 362) k\$
• Affectation/utilisation des réserves plus-value ¹	(178) k\$
• Autres éléments du résultat	(1 805) k\$
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2023	625 k\$
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	(4) k\$
Solde des excédents à répartir	16 141 k\$
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM	(3 767) k\$
• Ristourne	(4 242) k\$
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	1 135 k\$
• Affectation au FADM	(660) k\$
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)	0 k\$
Affectation à la réserve générale	(12 374) k\$
Solde des excédents à répartir	0 k\$

RÉPARTITION DES RISTOURNES AUX MEMBRES

RISTOURNE VOLUMES ²	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS ET ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN DOLLARS
Comptes		622 k\$
Épargne et placements		431 k\$
Fonds	0,58 \$	163 k\$
Prêts et marges de crédit		1 682 k\$
RISTOURNE ASSURANCES³	23 \$/1 000 \$ de prime	452 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT³	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets	285 k\$
RISTOURNE PRODUITS³	Montant de 50 \$⁴	530 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE³	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions	78 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES		4 242 488 \$
FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU		659 932 \$

Il est proposé par XX, appuyé par XX que le projet de répartition des excédents annuels et les taux de ristournes soient soumis au vote après les présentations et discussions de ce soir pour les 4 prochains jours.

5.2 Élection de membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Nous procédons à la nomination des officiers pour la période d'élection. Mme Joana Dufour agira à titre de présidente d'élection et M. Stéphane Breton agira à titre de secrétaire d'élection, tel que le prévoit le *Règlement intérieur de la Caisse*.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

Mme Karina Lehoux, animatrice, invite M. Jean-Pierre Bédard, président du comité de mise en candidature, à prendre la parole. Au nom de ses collègues du comité de mise en candidature, M. Bédard présente le rapport dudit comité.

Conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers* et le *Règlement intérieur de la Caisse*, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 15 janvier 2024 de la façon suivante :

- Nouvelle en bandeau sur notre microsite
- Nouvelle sur notre site Web
- Affichage sur tous les écrans de nos centres de services
- Affichage papier obligatoire dans tous nos Centres de services
- Publication Facebook

Pour l'assemblée générale de cette année, trois (3) postes sont à combler et la Caisse a reçu trois (3) candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la *Loi*, le *Règlement intérieur de la Caisse* et le *Code de déontologie* de Desjardins.

Comme indiqué dans l'avis d'appel de candidatures, nous vous rappelons que le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif :

- Des personnes ayant des compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants : comptabilité et droit.
- Deux femmes et un homme pour maintenir la parité.
- Des membres appartenant aux groupes d'âge suivants : deux de 18-34 ans ainsi qu'un de 50-64 ans ou un de 65 ans et plus.

Même si les candidatures ne correspondent pas parfaitement au profil, elles sont éligibles par nos règlements et nous avons la possibilité de coopter des administrateurs de la relève pour enrichir le profil collectif recherché.

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse et est disponible à la caisse sur demande. Ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

M. Jean-Pierre Bédard présente les personnes candidates éligibles à la fonction de membre du conseil d'administration cette année.

- Alexandre Bourque
- Anne Côté
- François De Mahieu

5.2.3 Présentation des personnes candidates

Une capsule vidéo est présentée afin de prendre connaissance des 3 candidatures éligibles.

5.2.4 Élection par acclamation

Nous avons 3 postes à pourvoir au conseil d'administration et nous avons reçu un nombre de candidatures égal au nombre total de postes à combler.

Nous pouvons donc, dès maintenant, déclarer élues en tant que membres du conseil d'administration les personnes suivantes :

- Alexandre Bourque
- Anne Côté
- François De Mahieu

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

L'animatrice, Mme Karina Lehoux informe les membres qu'ils seront appelés à voter sur les éléments suivants :

- La proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes.

Dès la fin de la présentation de ce soir, la période de votation sera ouverte pour les 4 prochains jours, soit jusqu'au 6 avril 2023 à 23 h 59.

Seuls les membres de plein droit pourront voter. L'animatrice, Mme Karina Lehoux explique à l'aide d'un visuel les moyens de voter.

Pour l'annonce des votes, les résultats demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. Dans les 24 à 48 heures après la période de votation de 4 jours, la Caisse est informée des résultats des votes qui seront publiés sur le site Internet de la Caisse.

En cas de vote négatif sur les propositions, l'assemblée devra se poursuivre à une autre date afin que de nouveaux scénarios soient proposés pour une nouvelle période de votation.

6. Fin de la rencontre et remerciement

Suivi des résultats de vote et levée de l'assemblée

- **Proposition sur la répartition sur le partage des excédents annuels**

À l'issue de la période de votation auprès des membres, il y a eu 1 086 membres qui ont exercé leur droit de vote. Voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le conseil d'administration.

- 95,43 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est ADOPTÉE.

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale est officiellement levée le 10 avril à 13 h 20.

Joana Dufour, président

Stéphane Breton, secrétaire adjoint